

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	616	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	133396
Nom & Prénom :		SAHLI LAHOU CINE	
Date de naissance :		01-06-1948	
Adresse :		HAY EL INARA 1 Rue 17 Dz 1 Casablanca	
Tél. :		06 64 81 55 94	Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Dr. HILMI Abdellah Spécialiste en Urologie 24 Addamane Gh5 Etg RC Appt 1, Av EL Qods, Casablanca Tél : 05 22 52 66 13		
Date de consultation :	12/10/22	Age :	54 ANS
Nom et prénom du malade :	LAHOU CINE		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Affection		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 17 Oct. 2022

Signature de l'adhérent(e) :




RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/10/22			322,00	DR. HILMI ABDALLAH Spécialiste en Urologie 74, Addaihan Ghar Casablanca Appt 1, AVEL Code 225266 13 Tél : 05 22 52 66 13

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MOURAD MOUSSINE 24, Av. 2 Mars Prolongée Inaya Casablanca - Tel: 05 22 21 09 74	12/10/22	442,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
AVIGENNE CLINIQUE Rue 22 Octobre	12.10. 2022	101 Prest ataque 2500 DH.	090061417

AUXILIAIRES MEDICAUX

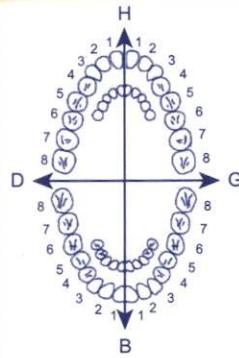
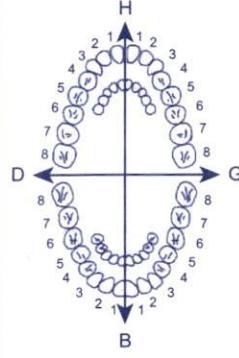
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000 35533411	B	00000000 11433553
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdelhak HILMI

SPECIALISTE

Chirurgien- Urologue

**Chirurgie des Reins , des Voies Urinaires
et Organes Génitaux**

**Exploitation et Chirurgie Endoscopiques
Lithotripsie Extra Corporelle**

Sterilité Masculine et Impuissance

Maladies Sexuellement Transmissibles

**Ancien Chirurgien Urologue des Hôpitaux
(Beni Mellal - Med Bouafi)**



الدكتور عبد الحق حلمي

**اختصاصي في جراحة الكلى
و المسالك البولية و التناسلية**

فحص و جراحة المسالك البولية عبر المنظار

تفتيت حصى الكلى و المسالك البولية بالأشعة

العمق و العجز الجنسي عند الرجال و الأمراض التناسلية

جراح اخصاصي سابقًا بالمستشفيات

(بني ملال - محمد بوعن)

Casablanca , le 12 - 10 - 22 الدار البيضاء ، في

M. S A N L I

L A M E N O I N E

$$147,60 \times 3 = 442,80$$

F 6 + 11



113 - 5'

442,80 Dhs

PHARMACIE MOUHSSINE
MOUHSSINE Laïla
824, AV. 2 Mars Prolongée Inara,
Casablanca - Tél.: 05 22 21 93 76

Dr. HILMI Abdellah
Spécialiste en Urologie
24, Addamne GH 5 rez de chaussé Appt. 1 Avenue El Qods Ain Chock -Casablanca
Tél : 05 22 52 66 13

PPV:147DH60

PPV:147 DH 60

إقامة الضمان العمارة 5 الطابق السفلي رقم 1 شارع القدس عين الشق - الدار البيضاء

24 Addamne GH 5 rez de chaussé Appt. 1 Avenue El Qods Ain Chock -Casablanca

Tél : 05 22 52 66 13 - الهاتف: Urgences : 06 68 17 02 09 - مستعجلات :

Docteur Abdelhak HILMI

SPECIALISTE

Chirurgien- Urologue

Chirurgie des Reins , des Voies Urinaires
et Organes Génitaux

Exploitation et Chirurgie Endoscopiques
Lithotripsie Extra Corporelle

Sterilité Masculine et Impuissance

Maladies Sexuellement Transmissibles

Ancien Chirurgien Urologue des Hôpitaux
(Beni Mellal - Med Bouafi)



الدكتور عبد الحق حلمي
اختصاصي في جراحة الكلى
و المسالك البولية و التناسلية

فحص و جراحة المسالك البولية عبر المنظار

تفتيت حصى الكلى و المسالك البولية بالأشعة

العمم و العجز الجنسي عند الرجال و الأمراض التناسلية

جراح اختصاصي سبقاً بالمستشفيات

(بني ملال - محمد بوافي)

Casablanca , le 12 - 10 - 21 الدار البيضاء، في.....

M^r S A H Z I C A H M O U N E .

- les paramètres sont

- LCA = 10,240 mg/j

IRM post op

Dr. HILMI Abdelhak
Spécialiste en Urologie
24, Addamane GH 5 Etg RC
Appt 1, Av EL Qods, Casablanca
Tél : 05 22 52 66 13

إقامة الضمان العمارة 5 الطابق السفلي رقم 1 شارع القيس عين الشق - الدار البيضاء

24 Addamane GH 5 rez de chaussé Appt . 1 Avenue El Qods Ain Chock -Casablanca

Tél : 05 22 52 66 13 - الهاتف : Urgences : 06 68 17 02 09

PATIENT : M. SAHLI LAHOUCINE
SEJOUR : Du 12/10/2022 au 12/10/2022

FACTURE : PreFacture
DU : 12/10/2022

CLINIQUE

Prestation	Quantité	Prix Unitaire	Total
TOTAL CLINIQUE			0,00

AUTRES PRESTATIONS

Prestation	Quantité	Prix Unitaire	Total
IRM PROSTATIQUE	1	2 500,00	2 500,00
TOTAL AUTRUI			2 500,00

Arretée la présente facture à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS DIRHAMS

Observation :

L'article 6 de la loi de finances (L.F.) n° 100-14 pour l'année budgétaire 2015, promulguée par le décret n°1.14.195 du 1er octobre 2014 (24 décembre 2014) relative aux droits de timbres

PATIENT	
TOTAL TTC	2 500,00

AVICENNE
CLINIQUE

ابن سينا
مصحة الاختصاصات



Casablanca , le 12/10/2022

Nom /Prénom : SAHLI LAHOUCINE
Médecin prescripteur :

IRM PROSTATIQUE

TECHNIQUE :

Séquence sagittale T2 PROPELLER

Séquence axiale T2 PROPELLER

Séquence coronale T2 PROPELLER

RESULTAT :

Vessie semi pleine présente un épaississement pariétal circonférentiel irréguliers.
La prostate mesure :

- Longueur = 4,5cm.
- Largeur = 4,5cm.
- L'épaisseur = 6cm Soit un poids estimé à 60g.

Caractérisation d'une formation nodulaire au dépend de la partie postérieure de la zone 9A mesurant 11,4mm.

Le nodule présent est en hyposignal T2 iso signal diffusion sur des paramètres élevés ; le reste de la glande prostatique présente un aspect micro glandulaire.

La zone périphérique est intègre sans anomalie de signal suspecte.

Absence sur restriction de la séquence diffusion de la formation nodulaire sus décrite.
L'injection de gadolinium n'est pas réalisée sur cet examen.

Intégrité de la capsule prostatique.

Respect de la graisse pelvienne.

Absence d'anomalie morphologique ou de signal du muscle du périnée.

Respect de la graisse ischio rectale et ischio anale.

Absence d'anomalie de signal osseuse de tête fémorale.

Absence d'épanchement dans le cul de sac du douglas.

Ganglion inguinaux et iliaque infra centimétrique.

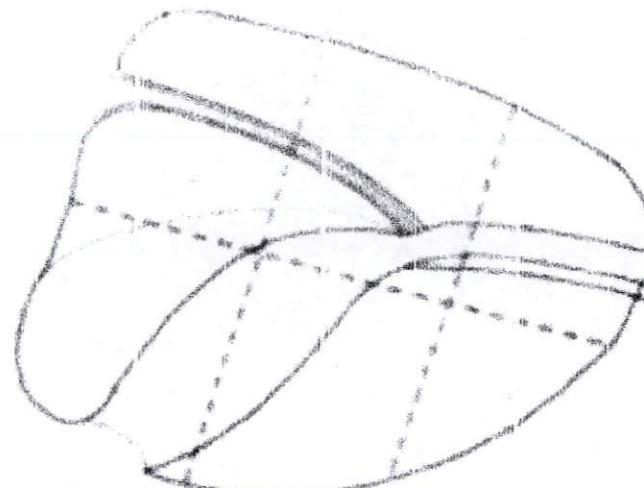
EN CONCLUSION :

Nodule postérieur de la zone 9A classé PIRADS 3 sur légère hypertrophie prostatique (60g).

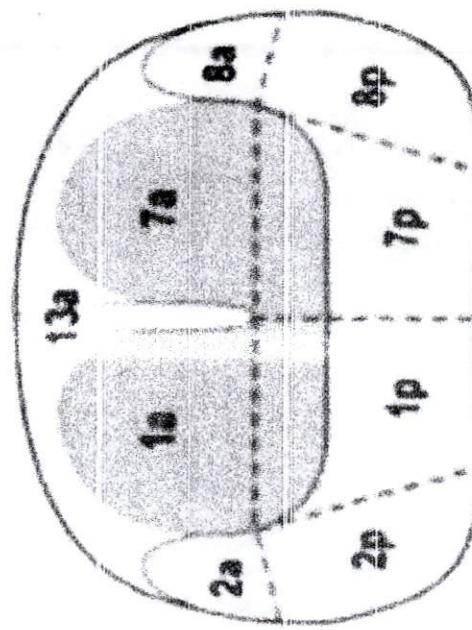
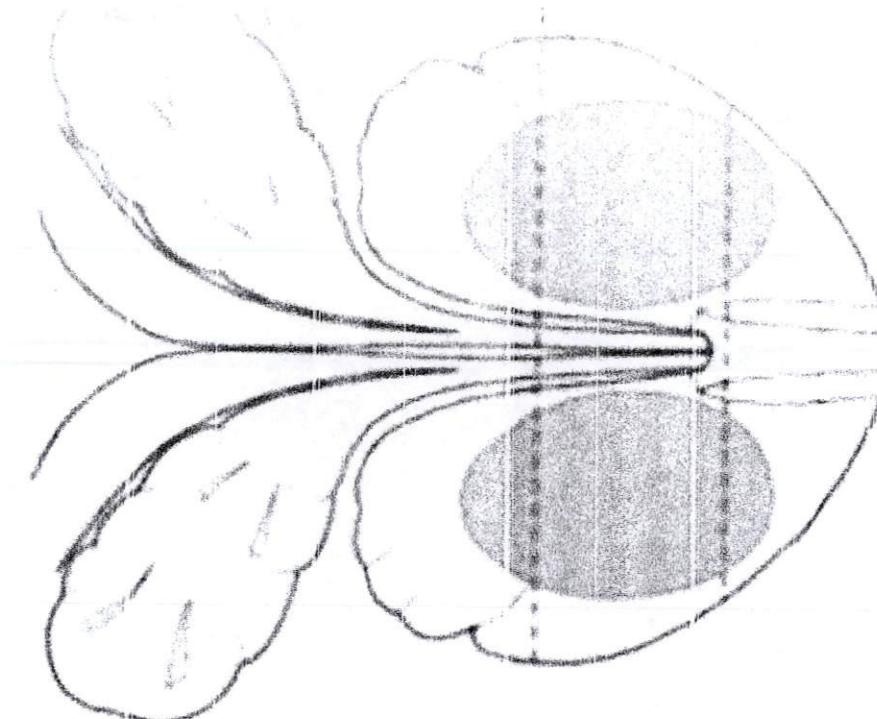
Epaississement pariétal de la vessie témoignant de retentissement sur le bas appareil.

En vous remerciant de votre confiance

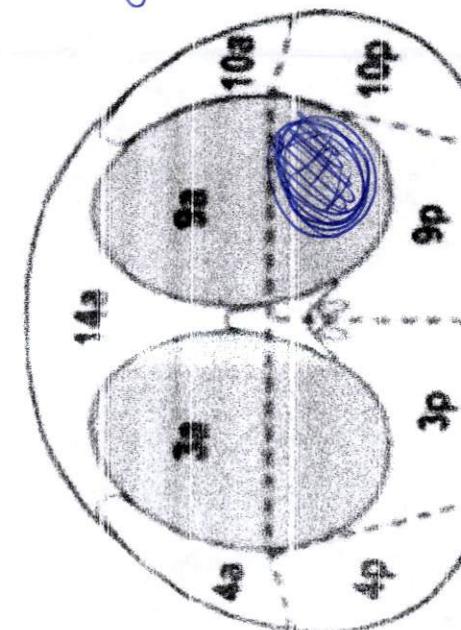
Mr. S. J. Dahmen
10-10-22



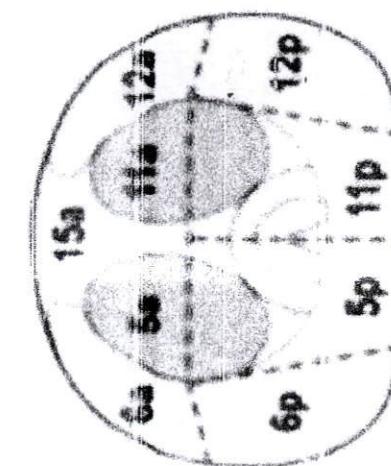
Q: PAPOS 3



四
四



2



卷之三

6

10